

Les piétons ne disparaissent pas l'hiver! Pour une considération des piétons quatre saisons

Montréal, le 25 février 2016 – Parce qu'il est faux de croire que les conditions hivernales empêchent la pratique de la marche, Piétons Québec plaide pour que les municipalités facilitent les déplacements quatre saisons. Ne pas déneiger un trottoir pour des raisons d'économie budgétaire est un choix très discutable quant à l'équité de tous les usagers de la rue. Les nombreuses chutes et les accidents nuisent à la qualité de vie de centaines de piétons chaque année. L'intensification des «cocktails météo» et les changements climatiques ne font qu'aggraver la situation.

Plusieurs villes au Québec ne déneigent ou ne déglacent pas tous les trottoirs, forçant les piétons à marcher dans la rue. « L'étalement urbain est synonyme de rues supplémentaires, ce qui entraîne des coûts élevés d'entretien et de déneigement. Les municipalités qui décident de faire des économies en cessant de déneiger les trottoirs font un choix clair : elles favorisent la voiture plutôt que les déplacements actifs », déplore Félix Gravel, porte-parole de Piétons Québec « L'accès aux trottoirs n'est pas un caprice, les piétons devraient pouvoir y marcher en tout temps. Pour éviter l'accumulation de pluie, de sloche ou de neige aux intersections, la conception des rues mérite aussi d'être bonifiée. »

Selon une étude de l'Agence de santé et de services sociaux de Montréal, 245 chutes ayant nécessité les services d'une ambulance sont survenues sur un trottoir ou sur la chaussée lors des mois de décembre 2008 et janvier 2009 sur les territoires des îles de Montréal et de Laval. Cela est sans compter les chutes non signalées ou pour lesquelles les informations sont manquantes! Au Québec, les chutes ne sont pas comptabilisées dans un registre et les piétons, au contraire des automobilistes, ne sont pas indemnisés par le Régime public de l'assurance automobile.

Pour Piétons Québec, la base du problème est l'aménagement. « La possibilité de marcher l'hiver dépend de la présence d'infrastructures convenables pour les piétons. On parle de concevoir les trottoirs pour minimiser les risques de formations de glace et en faciliter l'entretien hivernal. En milieu urbain, les rues sans trottoirs devraient être considérées comme des rues partagées et aménagées comme telles, pour tous les usagers.», recommande Jeanne Robin, porte-parole de l'organisation.

Piétons Québec a préparé [une fiche argumentaire](#) qui présente les principes et les bonnes pratiques de déneigement. L'organisation a aussi dressé [un aide-mémoire](#) pour les piétons victimes d'accident, chute ou autre, afin de documenter les accidents et aider les victimes à faire une réclamation.

À propos de Piétons Québec

Piétons Québec est une organisation nationale d'intérêt public représentant les intérêts des piétons. Elle s'attachera à valoriser la marche comme mode de déplacement et à faire évoluer les lois, normes et pratiques afin d'améliorer la sécurité et le confort de toutes les personnes se déplaçant à pied au Québec. www.pietons.quebec.